

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2021/113

L'an deux mille vingt et un et le 10 septembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Martine LABAT, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES

Excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Didier FAVARO, Ludovic PONTICO, Christiane ROTGE

Objet : CM 10 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : attribution du marché public

La CCPL a été retenue sur l'AAP fonds friches sur la zone d'activités du CM 10.

Dans ce contexte, l'Etat a fortement insisté pour le lancement d'une AMO afin d'accompagner la CCPL dans la définition d'un schéma d'aménagement d'ensemble et une concertation sur le projet.

Un marché public a été lancé pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pré-programmation technique, juridique, financière, paysagère et environnementale liée à la réhabilitation de la friche militaire du CM10 en ZAE à Lannemezan.

L'objet de la consultation était de sélectionner un prestataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération d'aménagement de la friche militaire du CM10 sur l'espace communautaire de 35 hectares, permettant le développement économique du territoire. La réflexion globale prendra en compte l'intégralité des 110 hectares du site dont une partie importante est en zone de protection (compensation, zones humides...).

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, qui est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Après validation du cahier des charges par tous les partenaires, le dossier de consultation a été publié et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

Une seule proposition a été transmise malgré le téléchargement des pièces du marché par une quarantaine de groupements.

Un groupement s'est constitué autour de 4 entreprises :

Le mandataire : Urbalterre, implantée à Marseille, spécialisé en urbanisme, habitat et programmation.

3 co-traitants :

- Horizons Paysages, implanté à Marseille, est spécialisé dans le paysage, l'environnement, l'écologie appliquée au projet urbain et en sites sensibles, la fabrication du projet en concertation avec les habitants, usagers...

- Convergences Public-Privé, basé à Grenade, est spécialiste du développement économique, de la performance des territoires, de la compétitivité des entreprises privées et des approches transversales,
- Pintat Avocats, juristes spécialistes du droit paysager et environnemental, implanté à Paris et Bordeaux.

Plusieurs références ont été présentées par le groupement telles que la ville d'Auch qui a mené un projet de réhabilitation de la Caserne d'Espagne, inoccupée depuis 25 ans. Le calendrier proposé est le suivant :

- o Octobre : recueil des données, analyse, entretiens, début du pré-programme économique
- o Novembre jusqu'à 1ère semaine de décembre : 1ère réunion technique, préprogramme et phasage VRD, notice paysagère, pré-programme économique, étude des outils règlementaires appropriés
- o Décembre : journée atelier (concertation à définir avec qui : l'ensemble des porteurs de projet, les élus, les partenaires...) et définition du schéma de principe d'aménagement
- o 1ère semaine de janvier : comité de pilotage
- o Janvier : lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- o Fin février : analyse des offres

Monsieur le Président présente les différentes phases de la mission.

La proposition financière est la suivante :

- o PHASE 1 : 38 150€ HT / 53 journées facturées
- o PHASE 2 : 8 700€ HT / 11 journées facturées
- o Tarif global : 45 850€ HT / 53 220€ TTC

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pré-programmation technique, juridique, financière, paysagère et environnementale liée à la réhabilitation de la friche militaire du CM10 en ZAE à Lannemezan, avec le groupement représenté par le mandataire Urbalterre, pour un montant de mission de 56 220 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération,
- De solliciter un comité de pilotage de lancement pour la fin septembre 2021.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 24 SEP. 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

